

RAPPORT ANNUEL 2018

Introduction

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. Elle faisait suite aux travaux d'un groupe de Syndics réunis sous l'appellation «Groupement des communes pour le renouveau de l'UCV». Ils ont travaillé sur un projet de nouveaux statuts pour l'UCV afin de donner plus de pouvoir aux petites communes. Ils n'ont pas été suivis et l'AdCV a été constituée avec 24 membres.

Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes durant l'année écoulée, plus particulièrement les communes membres de l'Association.

Organisation de l'Association

Communes membres

Courant 2018, deux communes membres (Le Chenit et Saint-Cergue) ont décidé de quitter l'AdCV. Leurs démissions sont effectives au 31 décembre 2018.

Le nombre de membres de l'Association a donc diminué de deux unités (71 communes).

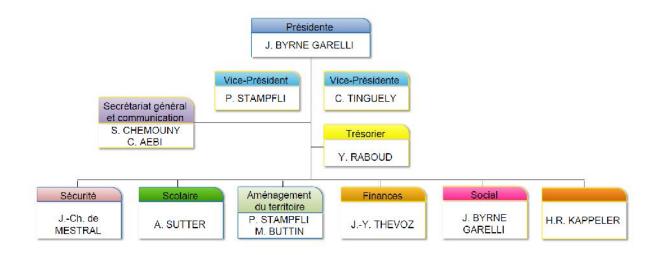
Comité et Secrétariat général

Pour cette année, le Composition du Comité n'a pas changé. Il faut toutefois noter que M. Kappeler a décidé de prendre sa retraite et a donc donné sa démission pour le 31 décembre 2018. Au niveau du Secrétariat général, Mme Aebi a accepté un poste à un taux d'activité plus élevé dans une commune. Elle a donc réduit son taux d'activité pour l'AdCV à 25 % depuis le 16 avril 2018. Expérience faite durant 8 mois environ, il apparaît que c'est insuffisant pour assurer la bonne marche du secrétariat de l'Association. Le Comité a donc décidé d'engager une secrétaire à 40%, laquelle prendra ses fonctions le 1er février 2019. Il s'agit de Mme Perraudin. Mme Aebi, quant à elle, continuera de s'occuper de la comptabilité et de la facturation de l'AdCV durant l'année 2019 à raison de 10%.



L'organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Comité AdCV 2018



Durant l'année 2018, le Comité s'est réuni à onze reprises afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, MM. Kappeler et Buttin ainsi que le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des questions qui doivent être examinées, s'est réuni à 12 reprises.

Le Comité a également organisé les quatre Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, il a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité :

 Le 22 mars 2018, à Aubonne. M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, a donné une conférence intitulée « Facture sociale et mesures à prendre pour en limiter la hausse »

44 communes (70 personnes) ont participé.



 Le 28 juin, à Eclépens. Les communes membres ont adopté une résolution portant sur la compensation des conséquences financières de la RIE III vaudoise pour les communes. Elles ont également accepté une augmentation linéaire des cotisations de 30 centimes.

35 communes (54 personnes) ont participé.

• Le 20 septembre 2018, à Gimel. M. Frédéric Grognuz, Président de la Cour des comptes, a présenté les activités de cette institution.

37 communes (62 personnes) ont participé.

• Le 29 novembre 2018, Henniez a accueilli la première Assemblée générale de l'AdCV à se tenir dans le district de la Broye-Vully. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a présenté sa vision de l'avenir de la péréquation intercommunale dans notre Canton.

27 communes (54 personnes) ont participé.

Avant chacune de ces Assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Par ailleurs, la sortie récréative de l'Association a eu lieu le 1^{er} juin, à Tolochenaz. Elle a été un franc succès grâce à l'organisation parfaite des trois communes hôtes (Tolochenaz, Lully et Lussy-sur-Morges) qui se sont associées pour cet événement.

Comptabilité/finances de l'Association

Les comptes 2017 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2018. Le bilan a montré un excédent de charges de CHF 26'591.-. Sur proposition du Comité, cette perte a été déduite de la réserve.

Lors de cette même Assemblée générale, les communes membres ont accepté une augmentation linéaire les cotisations de 30 centimes (de CHF 2.80 à CHF 3.10 jusqu'à 2'000 habitants, de CHF 2.20 à 2.50 de 2'000 à 3'000 habitants et de CHF 1.10 à 1.40 au-delà de 3'000 habitants)

Le budget 2019, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 29 novembre 2018, présente un solde positif de CHF 650,-. Le total des recettes s'élève à CHF 321'130.-. Le total des charges se monte à CHF 320'480.-.



Les 4 piliers de l'AdCV

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines sont soutenues par un socle commun : la défense de l'autonomie communale.

Finances communales et péréquation

Ces deux thèmes sont de loin les sujets qui ont le plus occupé le Comité cette année.

S'agissant tout d'abord des finances communales et plus particulièrement des effets de la RIE III vaudoise sur dites finances, des négociations ont été menées durant tout l'été. Un accord a finalement pu être conclu entre le Conseil d'Etat, l'UCV et notre Association. Il prévoit qu'un montant de CHF 50 millions sera versé aux communes en 2019. Ce montant sera réparti entre elles, proportionnellement au rendement de toutes les sociétés (y compris celles avec un statut fiscal particulier) et sera considéré comme un rendement des personnes morales. A la demande de l'AdCV, ce calcul sera effectué sur la base des périodes fiscales 2015 à 2017 et devra être validé par la COPAR.

Par ailleurs, dès 2020, l'Etat prendra intégralement en charge le financement de l'AVASAD. Initialement, ce transfert devait se faire en deux temps, soit en 2019 avec le financement en valeur du point d'impôts par les communes et en 2020 moyennant la bascule de 2,5 points des communes à l'Etat. L'AdCV a obtenu que le financement en 2019 soit maintenu en francs par habitant pour ne pas ajouter une couche péréquative supplémentaire pour les communes contributrices. Dès 2020, le Canton augmentera son coefficient de 2,5 points et les communes devront baisser le leur de 1,5 points au minimum. Dès lors, à la demande des deux Associations faîtières, les communes qui le souhaitent pourront conserver 1 point d'impôts pérenne qui équivaut à environ CHF 35 millions par année (ce chiffre devra encore être contrôlé et affiné). De plus, les associations de communes ont obtenus que le nombre de points à transférer soit défini aujourd'hui déjà sur la base des comptes 2017 de l'AVASAD, alors que la valeur du point d'impôts des communes va diminuer en 2019 en raison de la baisse de la fiscalité des entreprises et que les coûts des soins à domicile devraient augmenter au vu du vieillissement de la population. S'ajoute à cela que, sauf problème de fonctionnement, la gouvernance de l'AVASAD ne sera pas modifiée jusqu'à la fin de la législature. Enfin, à partir de 2020, l'Etat supportera seul la hausse probable des coûts de cette institution.

Péréquation intercommunale : se fondant sur la consultation effectuée auprès de ses membres dans le courant de l'année passée, l'AdCV a modélisé un nouveau système de péréquation intercommunale, qui serait plus simple et compréhensible par tous (élus et boursiers communaux). La solution proposée serait également



pérenne malgré les changements fiscaux annoncés et ne créerait pas de nouveaux cas de rigueur. Elle impliquerait notamment un changement important du financement de la facture sociale. Il est à noter que ce modèle permettrait à 272 communes sur les 309 que compte notre Canton d'être gagnantes. Cependant, il pose un problème politique délicat : parmi les communes perdantes se trouvent les villes, notamment Lausanne. Il s'agirait de déterminer si le Canton serait disposé à aider financièrement les villes de manière ciblée. Les grands principes de ce projet ont été présentés à nos membres et discutés avec l'UCV et le Service des communes et du logement. L'AdCV a également participé au forum des péréquations organisé par le Canton le 30 novembre. Mme Béatrice Métraux a enfin été invitée à nous présenter sa vision de l'avenir de la péréquation intercommunale vaudoise lors de la dernière Assemblée générale de l'année.

MCH2 : l'AdCV participe aux groupes de travail organisés par le Canton afin d'introduire cette réforme comptable dans les communes.

Aménagement du territoire (LATC/PDCn)

LATC: après examen en commission, l'art. 32 du projet de loi prévoyait l'existence de zones à affectation différée délimitant des terrains qui ne seront pas nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années mais qui le seront probablement dans les dix années suivantes. Nullement un «attrape-gogos», comme d'aucuns l'ont dit, cette solution aurait permis d'adoucir la brutalité des nombreux dézonages à venir, comme cela a été prévu dans le canton du Valais. Certes, aucune garantie absolue n'aurait pu être donnée aux propriétaires concernés, mais ils auraient au moins eu de bonnes chances de recouvrer une possibilité de construire sur leurs terrains au terme de 15 ans. On peut donc regretter que le Grand Conseil ait décidé de biffer cet article.

Consultation sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): l'AdCV a proposé de faire coïncider les régions (SDIS, PCi et santé publique), par exemple en les calquant sur les régions de PCi, d'instaurer un seul numéro d'appel, sur le modèle européen du 112 et de prévoir que les cantons et les communes puissent engager les effectifs de la PCi hors cours de répétition. Elle s'oppose enfin à la réduction et à l'assouplissement de la durée de service car les coûts de certaines tâches comme la sécurité lors de manifestations et travaux d'utilité publique risquent de se reporter sur les finances communales.

ZIZA: suite aux réunions politiques entre Mme de Quattro, M. Leuba, l'AdCV et l'UCV, le SDT a mis en consultation une nouvelle version de la directive durant l'été 2018. Malheureusement, une fois de plus, les départements concernés sont restés sourds aux demandes de l'AdCV et de l'UCV, notamment dans le cadre de la gouvernance pour laquelle nous soutenons une orientation décentralisée. Dans ce dossier, nous défendons les situations acquises ainsi que les dossiers de nos membres qui ont été bloqués.



Début octobre, l'AdCV et l'UCV ont envoyé une lettre commune à l'attention de Mme de Quattro et M. Leuba. Les remarques principales des deux associations étaient les suivantes :

- Nous ne voulons pas que les hectares nécessaires aux sites stratégiques grèvent les réserves nécessaires aux communes et au Canton;
- Nous ne voulons pas d'une planification à 15 ans ;
- Nous voulons plus de compétences du groupe de concertation ;
- Nous voulons une définition précise des sites régionaux ;
- Nous voulons savoir comment les sous-périmètres sont définis.

Le 11 décembre, une réunion s'est tenue entre les deux Conseillers d'Etat et les associations faîtières de communes. Les représentants du Gouvernement ont indiqué, en substance, être liés par le PDCn et le droit fédéral. La discussion a été difficile et aujourd'hui encore, il n'est pas possible d'indiquer quel sera l'aboutissement final de ces négociations.

NORMAT: le SDT a décidé de réviser la directive NORMAT. La norme actuelle n'est pas conforme aux modèles fédéraux. Elle ne répond plus aux besoins du futur cadastre et le support informatique ne permet pas de comparer les géo données. Il s'agit également d'adapter la typologie des zones d'affectation. Ce dossier très technique a fait l'objet d'une consultation auprès des spécialistes et des associations de communes.

Nous vous avons soumis notre réponse au SDT et vous êtes nombreux à avoir soutenu nos remarques et interrogations, à savoir :

- Le format informatique envisagé est-il compatible avec les logiciels communaux ?
- Si une interface est nécessaire, le Canton financera-t-il cette acquisition?
- Des formations sont-elles prévues ?
- Le texte mis en consultation présentait plusieurs paragraphes en cours de rédaction. Nous avons exigé une 2ème consultation.

Nous restons dans l'attente de la réponse du SDT.

Scolaire/parascolaire

EIAP : les modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont intégré les dispositions permettant de mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise "École à journée continue", adopté en votation populaire en automne 2009.

Les communes - par la création de l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) - fixent les standards minimaux de l'accueil parascolaire.



L'AdCV a désigné 2 représentants au sein du Comité de l'EIAP (les délégués des districts de Nyon et Morges) et participent au financement de l'EIAP à hauteur de 20% des coûts de son secrétariat.

A noter que le cadre normatif que l'EIAP a conçu entrera en vigueur le 1^{er} février 2019. Lors de la mise en consultation qui a précédé, il a globalement été soutenu par les communes mais combattu par les milieux professionnels.

Constructions scolaires : en 2016 déjà, l'UCV et l'AdCV ont présenté des critères précis permettant de déterminer la répartition de la charge du matériel et des équipements scolaires.

Toutefois, après 6 années de négociations intermittentes, Canton et communes ne sont parvenus à aucun accord, que ce soit sur la question de la compétence principale des communes en matière de planification des constructions scolaires ou sur la répartition des frais liés au matériel et à l'équipement scolaires.

Les deux associations faîtières des communes ont donc décidé de faire front commun afin de présenter une initiative parlementaire qui fixerait que la compétence primaire en matière de construction scolaire et de planification de celle-ci appartient aux communes. Par ailleurs, dans cette même initiative, elles ont proposé un projet de répartition des charges clair entre le Canton et elles. Cet objet devra encore être examiné par le Grand Conseil vaudois. Il est possible que le Conseil d'Etat lui oppose un contre-projet.

Police

Le représentant commun de l'AdCV et de l'UCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité.

Communication

Durant cette année, le Comité a poursuivi ses efforts afin renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- L'AdCV dispose désormais d'un nouveau site Internet intégralement modernisé et accessible avec les téléphones portables et les tablettes ;
- Des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (notamment, après les AG);



- Une rencontre a été organisée le 13 novembre avec les Députés du Grand Conseil afin de leur présenter le projet de nouvelle péréquation de l'AdCV et de parler de l'initiative parlementaire commune à l'UCV et à l'AdCV en matière de constructions scolaires;
- Une lettre a été envoyée à toutes les communes non-membres afin de leur indiquer que si elles souhaitaient assister à nos AG (au maximum 4), elles pouvaient le faire gratuitement.

Consultations et divers

Consultations

Dans le courant de l'année 2018, l'AdCV a été consultée par écrit à 15 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 11 reprises. A 4 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler.

Il est également à noter que nous avons pris position sur le projet de révision de la loi vaudoise sur l'énergie au travers de notre représentant au sein de la Commission cantonale sur l'énergie, seule cette Commission ayant été consultée à ce sujet.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la directive sur le système de gestion des zones d'activités, la contribution de la Confédération à "Sion 2026", les nouveaux critères d'accessibilité de la Poste, le nouveau cadre de référence de l'EIAP et la directive de normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT) ont fait l'objet de publications sur notre site Internet.

Formations données par l'AdCV

Au début de l'automne, l'AdCV a proposé quatre premières formations :

- ateliers EIAP par M. A. Sutter,
- péréquation par M. J.-Y. Thévoz,
- facture policière par M. J.-C. de Mestral,
- élections complémentaires par S. Chemouny.

Les cours durent 1h30 environ et ont eu lieu dans les locaux de de la commune de Mont-sur-Rolle. Leur prix est de CHF 50.- par personne. Ces formations sont destinées aux élus des communes mais également aux membres de l'administration.



Avec 70 inscriptions environ, ces cours ont rencontré un franc succès. L'opération se poursuivra donc en 2019. A terme, de nouveaux thèmes seront proposés.

Divers

- a) Les membres du Comité et du Secrétariat général ont participé à divers groupes de travail et forum organisés par le Canton.
- b) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportant leur soutien si besoin.
- c) Des membres du Comités et/ou le Secrétaire général ont participé à des séances d'informations et/ou des séminaires organisés par l'Association des Communes Suisses (ACS).
- d) Diverses rencontres ont enfin eu lieu avec l'UCV, notamment dans les domaines de la péréquation, des constructions scolaires et de l'aménagement du territoire.